



Nestlé Good food, Good life

Invitation à l'Assemblée générale 2023 de Nestlé S.A.

156^e Assemblée générale ordinaire
Jeudi 20 avril 2023 à 14 h 30
SwissTech Convention Center EPFL
Rue Louis-Favre 2
1024 Ecublens / Lausanne, Suisse



Table des matières

Lettre du Président	3
Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration	7
Informations générales	21

Lettre du Président

Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

2022 a été une nouvelle année turbulente, Nestlé a cependant une fois de plus prouvé sa résistance et sa fiabilité. Nous avons résolument poursuivi notre orientation stratégique tout en nous adaptant aux défis externes ainsi qu'à l'évolution de la demande des consommateurs. Nous avons continué à soutenir nos marques, à renforcer l'accent mis sur le numérique et les pratiques commerciales durables ainsi qu'à tirer parti de notre solide pipeline d'innovations et de rénovations. Notre stratégie Nutrition, Santé et Bien-être, le «quoi», et notre approche des affaires à travers la Création de Valeur Partagée, le «comment», ont continué à générer de la valeur durable à long terme. Notre modèle de création de valeur, qui combine la recherche équilibrée de la croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices avec l'utilisation efficace des ressources, a une nouvelle fois prouvé sa résilience et nous a permis d'investir, de rénover et de progresser.

Nous sommes fiers d'annoncer que nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne notre Feuille de route climatique détaillée, qui vise à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Nous avons réussi à tenir nos objectifs de réduction alors même que nos affaires sont en croissance. Vous, nos actionnaires, avez vivement soutenu cette ambition lors de notre Assemblée générale de 2021. Nous ferons à nouveau le point sur le progrès annuel réalisé lors de l'Assemblée de cette année. A partir de 2024, nous voterons chaque année sur notre rapport climatique dans le cadre du rapport complet sur les questions non financières requis par le droit suisse. Nous voterons également sur la révision des statuts qui tiendra compte du nouveau droit suisse de la société anonyme lors de l'Assemblée à venir, avec un an d'avance sur la mise en oeuvre obligatoire.

Nous dialoguons activement avec nos actionnaires par le biais de nos roadshows, journées de rencontre avec les investisseurs, ainsi que des Tables rondes du Président qui, cette année, se sont déroulées en Suisse, en Europe, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Asie. Ces réunions nous permettent d'interagir en permanence avec nos actionnaires tout au long de l'année et nous aident à affiner nos priorités stratégiques ainsi que notre programme environnemental, social et de gouvernance.

Nous renouvelons continuellement notre Conseil d'administration diversifié grâce à l'arrivée de membres qui apportent une expérience et une expertise spécifiques contribuant directement au succès de Nestlé, notamment sur des sujets tels que le marketing, le numérique, l'agriculture et la durabilité.

Ces trois dernières années, la pandémie nous a contraints à faire de la sécurité une priorité lors de nos Assemblées générales ordinaires. Conformément à la législation suisse en vigueur relative au COVID-19, les actionnaires ont pu exercer leur droit de vote par l'intermédiaire du Représentant indépendant. Toutes les questions ont reçu réponse avant l'Assemblée générale. Les sujets principaux ont été abordés dans les discours du Président et de l'Administrateur délégué (CEO), qui ont été mis en ligne.

Pour l'Assemblée à venir, nous tirerons parti de cette expérience pour permettre aux actionnaires de se joindre à nous sans être physiquement présents. Pour la première fois cette année, les actionnaires pourront suivre le déroulement en direct sur notre portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live» (en utilisant leurs données d'accès personnelles ou le code QR fourni dans la Lettre d'invitation). Vous pouvez également transmettre vos instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique via ce portail des actionnaires. Et à nouveau, vous pourrez nous envoyer vos questions avant l'Assemblée en les soumettant à notre Bureau des actions à Cham.

Dans le monde numérique actuel, il n'est plus nécessaire d'assister en personne à l'Assemblée générale. Nous vous encourageons donc à assister à l'intégralité de l'événement en ligne, dans le confort de votre foyer ou depuis n'importe quel endroit dans le monde. En conséquence, nous avons simplifié nos procédures et les avons adaptées au nouveau format afin d'offrir la meilleure expérience possible. Nous organiserons ainsi nouvellement l'Assemblée au SwissTech Convention Center à Lausanne. Veuillez noter que l'espace de stationnement y est très limité.

Eva Cheng, membre de notre Conseil d'administration, a décidé de ne pas se présenter pour une réélection, pour des raisons personnelles. Eva a rejoint le Conseil en 2013 et a siégé à notre Comité de contrôle de 2014 à 2022, à notre Comité de nomination et de durabilité de 2018 à 2021 et à notre Comité de nomination depuis 2021. Elle a notamment apporté au Conseil son expertise particulièrement pertinente dans le domaine des biens de consommation courante, et a joué un rôle déterminant dans le développement de nos activités en Chine.

Le Conseil d'administration tient à exprimer sa sincère gratitude à Eva pour son solide engagement et ses précieuses contributions hautement pertinentes.

Nous proposerons la réélection de tous les autres membres du Conseil d'administration ainsi que de son Président pour des mandats d'un an lors de l'Assemblée générale. Chaque candidat est présenté sur notre site internet. En cas d'élection, je serais honoré de continuer à servir le Conseil d'administration en tant que Président. En cas d'élection, notre Vice-Président, Henri de Castries, continuera d'assumer les fonctions de Lead Independent Director et de Président du Comité de nomination du Conseil d'administration. En cas d'élection, Pablo Isla continuera d'assurer la présidence du Comité de rémunération.

Nous proposerons par ailleurs l'élection de deux nouveaux membres au Conseil d'administration. Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch a été Secrétaire d'Etat et Directrice du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en Suisse de 2011 à 2022 et ambassadrice et déléguée de la Suisse pour les accords commerciaux et négociatrice en chef auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 2007 à 2011.

Elle apporte une expertise profonde dans le domaine des relations internationales et une grande compréhension de la Suisse dans son contexte mondial. Si elle est élue, elle contribuera, en particulier, aux connaissances géopolitiques et commerciales du Conseil.

Rainer Blair est Président et Chief Executive Officer de Danaher Corporation depuis 2020. En plus de son expertise stratégique et opérationnelle en tant que CEO à l'échelle mondiale, il apporte des connaissances approfondies en science et en technologie. S'il est élu, il renforcera encore davantage l'expertise stratégique et numérique du Conseil d'administration.

Au nom de notre Conseil d'administration, de notre Direction et de la communauté Nestlé tout entière, je tiens à vous remercier, chère Actionnaire, cher Actionnaire, pour la confiance que vous continuez de nous accorder.

Avec mes salutations les meilleures,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Bulcke', written in a cursive style.

Paul Bulcke
Président du Conseil d'administration

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1 Rapport de gestion 2022

1.1 Rapport annuel, comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2022

Proposition

Approbation du Rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A. et des comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2022

Explication

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration soumet le Rapport annuel, les comptes de Nestlé S.A. et les comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2022 au vote des actionnaires. Le Rapport annuel, les comptes de Nestlé S.A. et les comptes consolidés du groupe Nestlé ainsi que les rapports de révision font partie du Rapport de gestion de Nestlé et sont disponibles sur internet (www.nestle.com/investors/publications) ou auprès du Bureau des actions à Cham.

Dans ses rapports de révision, Ernst & Young SA recommande d'approuver les comptes de Nestlé S.A. et les comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2022.

1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2022

Proposition

Acceptation du Rapport de rémunération 2022 (vote consultatif)

Explication

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération 2022 à un vote consultatif des actionnaires. Le Rapport de rémunération fait partie du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise inclus dans le Rapport de gestion. Il est disponible sur internet (www.nestle.com/investors/publications) ou auprès du Bureau des actions à Cham.

Ernst & Young SA a audité le Rapport de rémunération comme exigé par la loi et confirme que le Rapport de rémunération 2022 est conforme au droit suisse.

2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Proposition

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2022

Explication

Selon les statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2022.

3 **Emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.**

Proposition

Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice reporté de 2021	CHF	22 553 014 974
Dividende sur propres actions non distribué ^(a)	CHF	263 816 717
Destruction de 65 000 000 actions (rachat d'actions)	CHF	(7 335 027 036)
Bénéfice de l'exercice 2022	CHF	8 835 205 673
	CHF	<u>24 317 010 328</u>

Emploi proposé

Dividende pour 2022, CHF 2.95 par action sur 2 750 000 000 actions ^(b)

(2021: CHF 2.80 sur 2 815 000 000 actions) CHF 8 112 500 000

Solde reporté à nouveau CHF 16 204 510 328

Explication

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le dividende de CHF 2.95 par action. Dans son rapport de révision Ernst & Young SA confirme que l'emploi proposé du bénéfice est conforme au droit suisse et aux statuts.

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 2.95 par action, soit un montant net de CHF 1.9175 par action après paiement de l'impôt fédéral anticipé suisse de 35%.

Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est le 21 avril 2023. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 24 avril 2023. Le dividende net sera versé à partir du 26 avril 2023.

4 **Elections**

4.1 **Réélections du Président et des membres du Conseil d'administration**

Proposition

Réélections individuelles de Paul Bulcke comme membre et Président du Conseil d'administration, et de Ulf Mark Schneider, Henri de Castries, Renato Fassbind, Pablo Isla, Patrick Aebischer, Kimberly A. Ross, Dick Boer, Dinesh Paliwal, Hanne Jimenez de Mora, Lindiwe Majele Sibanda, Chris Leong ainsi que Luca Maestri comme membres du Conseil d'administration (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

(a) Le montant de CHF 7 882 000 000 proposé comme distribution de dividende 2021 a été réduit de CHF 263 816 717 en raison de 94 220 256 propres actions détenues par le groupe Nestlé à la date du paiement du dividende.

(b) En fonction du nombre d'actions émises à la date déterminante pour le versement du dividende (21 avril 2023). Aucun dividende n'est versé sur les propres actions détenues par le groupe Nestlé.

Explication

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022, les actionnaires ont élu le Président et tous les membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an conformément aux statuts. Leurs mandats vont ainsi arriver à échéance à la fin de l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

Eva Cheng ne se présente pas pour une nouvelle réélection pour des raisons personnelles. Elle a rejoint le Conseil d'administration en 2013 et a servi en tant que membre du Comité de contrôle de 2014 à 2022, du Comité de nomination et de durabilité de 2018 à 2021 et du Comité de nomination depuis 2021. Le Conseil d'administration tient à exprimer sa sincère reconnaissance à Eva Cheng pour son solide engagement et ses précieuses contributions hautement pertinentes.

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de chacun des administrateurs mentionnés ci-après, lesquels ont rendu de précieux services à la Société comme membres du Conseil d'administration:

- 4.1.1 Paul Bulcke, citoyen belge et suisse, né en 1954, Président du Conseil d'administration, Président du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et membre du Comité de nomination. Paul Bulcke a été Administrateur délégué (CEO) de Nestlé S.A. de 2008 à 2016. En tant que représentant de Nestlé S.A., il est Vice-Président de L'Oréal S.A., France. Le Conseil propose de réélire Paul Bulcke en tant que membre ainsi que Président du Conseil d'administration en un seul vote.
- 4.1.2 Ulf Mark Schneider, citoyen allemand et américain, né en 1965, Administrateur délégué (CEO) de Nestlé S.A., membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. U. Mark Schneider a été le CEO de Fresenius Group, Allemagne, de 2003 jusqu'en juin 2016. Il est membre du Conseil d'administration de Roche Holding SA, Suisse.
- 4.1.3 Henri de Castries, citoyen français, né en 1954, Vice-Président et Lead Independent Director, Président du Comité de nomination, membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et du Comité de contrôle. Henri de Castries a été Président Directeur Général d'AXA, France, jusqu'en 2016. Il est membre du Conseil d'administration de Stellantis N.V., Pays-Bas.
- 4.1.4 Renato Fassbind, citoyen suisse, né en 1955, Président du Comité de contrôle et membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. Renato Fassbind est Vice-Président du Conseil d'administration de Swiss Re SA et membre du Conseil d'administration de Kühne + Nagel International S.A. (jusqu'au 9 mai 2023), les deux en Suisse.

- 4.1.5 Pablo Isla, citoyen espagnol, né en 1964, Président du Comité de rémunération et membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. Pablo Isla était le Président exécutif d'Inditex, Espagne, un des plus grands détaillants de mode au monde détenant des marques comme Zara. Il est l'ancien Co-Président exécutif d'Altadis et était le Secrétaire Général et membre exécutif de Banco Popular, toutes les deux en Espagne.
- 4.1.6 Patrick Aebischer, citoyen suisse, né en 1954, membre du Comité de rémunération. Il est le Président émérite de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Patrick Aebischer est membre du Conseil d'administration de Logitech International S.A. et de PolyPeptide Group AG et Président du Conseil d'administration de Novartis Venture Fund, tous en Suisse.
- 4.1.7 Kimberly A. Ross, citoyenne américaine, née en 1965, membre du Comité de contrôle. Elle était Directrice financière de WeWork, Etats-Unis, de mars 2020 à octobre 2020. Elle était également Directrice financière de Baker Hughes, Etats-Unis, de 2014 à 2017 et Directrice financière d'Avon Products, Etats-Unis, entre 2011 et 2014, et de Royal Ahold, Pays-Bas, de 2007 à 2011. Précédemment, Kimberly A. Ross a occupé diverses fonctions de management chez Ernst & Young Global Limited et Joseph E. Seagram & Sons Inc., les deux aux Etats-Unis. Elle est membre non-exécutif du Conseil d'administration de The Cigna Group, Etats-Unis.
- 4.1.8 Dick Boer, citoyen néerlandais, né en 1957, membre du Comité de rémunération et du Comité de durabilité, a été Président et CEO d'Ahold Delhaize N.V., Pays-Bas, jusqu'en 2018. Avant la fusion d'Ahold et de Delhaize en 2016, il était Président et CEO d'Ahold N.V., Pays-Bas. Dick Boer est membre du Conseil d'administration de Shell plc, Royaume-Uni. Il est également Président du Comité consultatif de G-Star RAW CV et du Rijksmuseum Fonds, et Président du Conseil de surveillance du Royal Concertgebouw N.V., ainsi que membre non-exécutif du Conseil d'administration de SHV Holdings N.V., tous aux Pays-Bas. Dick Boer est également Président du Conseil de surveillance de Just Eat Takeaway.com, Pays-Bas.
- 4.1.9 Dinesh Paliwal, citoyen américain titulaire de l'Overseas Citizenship of India, né en 1957, membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination, était Senior Advisor du Conseil d'administration de Harman International Industries Inc./ Samsung et CEO jusqu'en décembre 2020, après avoir été le CEO de Harman entre 2007 et avril 2020. Dinesh Paliwal est Lead Independent Director du Conseil d'administration de Raytheon Technologies Corporation et est Partenaire de KKR & Co. Inc., les deux aux Etats-Unis. Il est également Président exécutif de Marelli,

une société de KKR, Japon. Avant 2007, Dinesh Paliwal a occupé différents postes de direction au sein d'ABB dans plusieurs pays, y compris Président d'ABB Ltd., Suisse.

- 4.1.10 Hanne Jimenez de Mora, citoyenne suisse, née en 1960, Présidente du Comité de durabilité et membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise, est la cofondatrice de a-connect (group) ag, une société de conseil en management basée en Suisse, qu'elle a fondée en 2002. Hanne Jimenez de Mora était Partenaire chez McKinsey et est membre du Conseil d'administration d'AB Volvo (jusqu'au 4 avril 2023), Suède, ainsi que Présidente de Microcaps AG, Suisse. Elle est également Vice-Présidente et membre du Conseil de surveillance et de la Fondation de l'IMD Business School, Suisse.
- 4.1.11 Lindiwe Majele Sibanda, citoyenne zimbabwéenne, née en 1963, membre du Comité de durabilité, est Professeure extraordinaire à l'Université de Pretoria, Afrique du Sud. Lindiwe Majele Sibanda est Directrice générale de Linds Agriculture Services Pvt Ltd., Harare, Zimbabwe et Présidente du Consultative Group of International Agricultural Research Centres (CGIAR) System Board.
- 4.1.12 Chris Leong, citoyenne de Malaisie, née en 1967, membre du Comité de durabilité, est Chief Marketing Officer et membre du Comité exécutif de Schneider Electric SE, France. Avant de rejoindre Schneider Electric en 2012, elle a dirigé la région de la Grande Chine, de la Corée et du Japon de Nokia. Auparavant, Chris Leong a travaillé chez WWP plc, gérant notamment leurs agences de publicité basées en Asie.
- 4.1.13 Luca Maestri, citoyen italien et américain, né en 1963, membre du Comité de durabilité, est Senior Vice President et Directeur financier d'Apple Inc. depuis 2014. Avant de rejoindre Apple, Luca Maestri était le Directeur financier de Xerox Corporation, Etats-Unis, de 2011 à 2013 et de Nokia Siemens Networks, Allemagne, de 2008 à 2011. Il a débuté sa carrière chez General Motors Europe, Suisse.

Pour plus de détails sur les candidats et leurs qualifications, veuillez vous référer aux biographies dans le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise 2022 ou sur notre site internet (www.nestle.com/investors/corporate-governance/management/boardofdirectors).

4.2 Elections au Conseil d'administration

Proposition

Elections individuelles de Rainer Blair et de Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch comme membres du Conseil d'administration (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

Explication

Le Conseil d'administration propose l'élection des candidats ci-après, en tant que membres du Conseil d'administration:

4.2.1 Rainer Blair, citoyen américain, né en Allemagne en 1964, est le Président et Directeur Général de Danaher Corporation depuis 2020, une entreprise internationale à la pointe de la science et de la technologie. L'entreprise est active dans les domaines du diagnostic, des sciences de la vie et de l'environnement et des solutions appliquées dans le domaine alimentaire, pharmaceutique et des biens de consommation. Il a rejoint Danaher Corporation en 2010 et a occupé des fonctions exécutives dans plusieurs de ses sociétés opérationnelles avant d'être nommé Executive Vice President de Danaher Life Sciences en 2017. Avant de rejoindre Danaher, Rainer Blair était le Président et Directeur Général de MAPEI Americas, une multinationale spécialisée dans les produits chimiques pour le secteur du bâtiment. Il a occupé différents rôles de direction au sein du groupe BASF, durant 15 ans, sur trois continents.

Rainer Blair était Président du Conseil d'administration de l'Analytical Life Science and Diagnostics Association aux Etats-Unis et continue de la servir en tant que membre actif du Conseil. Il est titulaire d'un Master in Science de l'université de Boston et d'un Bachelor of Arts de l'université du Massachusetts.

Le Conseil estime que fort de ses 30 ans d'expérience opérationnelle dans divers secteurs d'activité, en plus de son savoir-faire tant opérationnel que stratégique en tant que CEO à l'échelle mondiale, il renforcera l'expertise du Conseil dans le domaine des sciences et des technologies.

4.2.2 Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, citoyenne suisse, née en 1961, était Secrétaire d'Etat et Directrice du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en Suisse de 2011 à 2022. De 2007 à 2011, elle a été ambassadrice et déléguée du Conseil fédéral aux accords commerciaux et, à ce titre, négociatrice en chef de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a été également cheffe de la division du commerce international et membre de la direction du SECO. Auparavant, elle a occupé différentes fonctions au sein du SECO, à la Direction des affaires économiques extérieures, à la Banque Mondiale aux Etats-Unis, et chez McKinsey & Company en Suisse. Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch est titulaire d'un MBA de l'INSEAD et est avocate ayant accompli ses études de droit à l'université de Berne.

Forte de sa vaste expérience dans le domaine des relations internationales et d'une profonde compréhension de la Suisse dans un contexte mondial, elle contribuera de manière significative aux connaissances géopolitiques et commerciales du Conseil.

Pour plus de détails sur les candidats, ainsi que sur leurs qualifications et leurs mandats actuels, veuillez vous référer aux biographies sur notre site internet (www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting).

4.3 Elections des membres du Comité de rémunération

Proposition

Elections individuelles de Pablo Isla, Patrick Aebischer, Dick Boer et Dinesh Paliwal en tant que membres du Comité de rémunération (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

Explication

Le Conseil d'administration propose l'élection individuelle des candidats ci-dessous, pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. S'il est élu, Pablo Isla sera nommé Président du Comité de rémunération.

4.3.1 Pablo Isla

4.3.2 Patrick Aebischer

4.3.3 Dick Boer

4.3.4 Dinesh Paliwal

4.4 Election de l'organe de révision

(Comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé 2023)

Proposition

Réélection d'Ernst & Young SA, succursale de Lausanne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023

Explication

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire Ernst & Young SA, succursale de Lausanne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023.

4.5 Election du Représentant indépendant

Proposition

Réélection de Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, case postale, 1701 Fribourg, Suisse, en tant que Représentant indépendant (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

Explication

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, en tant que Représentant indépendant pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5 Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration soumet la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe à l'approbation des actionnaires.

5.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition

Approbation, de manière prospective, pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2023 à l'Assemblée générale ordinaire 2024, d'une rémunération totale pour les 14 membres non-exécutifs du Conseil d'administration (y compris le Président, mais non compris l'Administrateur délégué) de CHF 10,5 millions, dont environ CHF 3,5 millions en espèces, CHF 6,5 millions en actions Nestlé S.A. (bloquées pendant 3 ans) et CHF 0,5 million au titre de cotisations de sécurité sociale et autres honoraires

Explication

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration concernant les propositions de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe qui est disponible sur internet (www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting).

5.2 Rémunération de la Direction du Groupe

Proposition

Approbation, de manière prospective, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, d'une rémunération totale maximale pour les 16 membres de la Direction du Groupe, y compris l'Administrateur délégué, de CHF 72 millions, dont environ CHF 18 millions à titre de salaire de base, CHF 23,5 millions pour le bonus à court terme (calculé sur la base d'une réalisation maximale de tous les objectifs), CHF 19,5 millions pour les plans de participation à long terme (sur la base de la valeur

du marché au moment de l'attribution), CHF 5,0 millions pour les futures prestations de prévoyance et CHF 6,0 millions pour les cotisations de sécurité sociale, indemnités diverses et dépenses imprévues

Explication

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration concernant les propositions de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe qui est disponible sur internet (www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting).

6 Réduction du capital

Proposition

- Réduction du capital-actions de CHF 275 000 000 d'un montant de CHF 8 000 000 à CHF 267 000 000;
- Exécution de la réduction du capital par destruction de 80 000 000 propres actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions;
- Affectation du montant de la réduction du capital à la réduction correspondante des propres actions au bilan

Explication

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver la destruction de 80 000 000 propres actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions Nestlé S.A. en cours d'une valeur jusqu'à CHF 20 milliards, lancé le 3 janvier 2022 sur une deuxième ligne de négoce de SIX Swiss Exchange.

La réduction du capital par destruction d'actions nécessite un avis aux créanciers, qui a été publié dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce le 20 février 2023, et, conformément à l'art. 653m du Code des Obligations suisse, un rapport de l'organe de révision Ernst & Young SA confirmant que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes nonobstant la réduction du capital. Le rapport de l'organe de révision adressé au Conseil d'administration sera fondé sur l'issue de l'appel aux créanciers et les comptes 2022 de Nestlé S.A. Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale du résultat du rapport.

Le montant de la réduction du capital sera affecté à la réduction correspondante des propres actions au bilan de Nestlé S.A. (art. 659a al. 4 et art. 959a al. 2 ch. 3 let. e du Code des Obligations suisse).

Dans la mesure où la proposition est approuvée, le Conseil d'administration exécutera la réduction de capital par destruction de propres actions, modifiera les statuts et inscrira la réduction du capital au Registre du Commerce.

7 Révision des statuts

Sur la base de la nouvelle loi suisse sur la société anonyme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, le Conseil d'administration propose les modifications des statuts suivantes afin d'assurer l'adaptation aux nouvelles dispositions légales (ci-après sont mentionnées uniquement les dispositions modifiées).

7.1 Modifications des dispositions relatives à l'Assemblée générale

Proposition

Le Conseil d'administration propose de modifier les articles 6, 8, 9, 10 et 13 des statuts de Nestlé S.A. comme suit:

Article 6 Pouvoirs de l'Assemblée générale

...

² Les attributions intransmissibles suivantes appartiennent à l'Assemblée générale:

...

e) *[modification du texte en allemand et en anglais uniquement]*

...

- g) fixer le dividende intermédiaire et approuver les comptes intermédiaires nécessaires à cet effet;
- h) décider du remboursement de la réserve légale issue du capital;
- i) approuver les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe selon l'art. 21^{bis};
- j) approuver le rapport de rémunération et le rapport sur les questions non financières;
- k) donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion;
- l) procéder à la décotation des actions de Nestlé; et
- m) prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

Article 8 Assemblée générale extraordinaire

...

² Le Conseil d'administration est tenu de convoquer une Assemblée générale extraordinaire à la demande de l'Assemblée générale ou à la demande écrite faite, avec indication des objets ainsi que des propositions devant figurer à l'ordre du jour, par un ou plusieurs actionnaires avec droit de vote représentant ensemble 5% au moins du capital-actions tel qu'inscrit au registre du commerce ou des voix. L'Assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu dans un délai praticable à la suite d'une telle demande.

Article 9 Mode de convocation; ordre du jour; lieu de réunion

¹ La convocation aux Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires a lieu par une annonce unique selon l'article 25, vingt jours au moins avant la date de la réunion.

Les actionnaires peuvent en outre être informés par courrier ordinaire ou électroniquement.

² La convocation mentionne la date, l'heure, la forme et le lieu de l'Assemblée générale; les objets portés à l'ordre du jour; les propositions du Conseil d'administration accompagnées d'une motivation succincte; le cas échéant, les propositions des actionnaires, accompagnées d'une motivation succincte; ainsi que le nom et l'adresse du représentant indépendant.

³ Un ou plusieurs actionnaires avec droit de vote représentant ensemble au moins 0,15% du capital-actions de Nestlé tel qu'inscrit au registre du commerce ou des voix peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ou d'une proposition concernant un objet porté à l'ordre du jour. Une telle requête doit être faite par écrit auprès du Conseil d'administration 45 jours au plus tard avant la réunion et doit spécifier les points à l'ordre du jour et les propositions formulées.

⁴ Aucune décision ne peut être prise par l'Assemblée générale sur des objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, à l'exception de:

- a) la décision de convoquer une Assemblée générale extraordinaire; ou
- b) l'institution d'un examen spécial.

⁵ Le Conseil d'administration détermine le lieu de l'Assemblée générale.

⁶ Le Conseil d'administration peut décider que l'Assemblée générale se tiendra simultanément en plusieurs lieux, à condition que les interventions des participants soient transmises directement par l'image et le son à tous les lieux de réunion, ou que les actionnaires qui ne sont pas présents à un des lieux de l'Assemblée générale puissent exercer leurs droits par voie électronique.

⁷ Alternativement, le Conseil d'administration peut prévoir que l'Assemblée générale se déroule par voie électronique sans lieu de réunion.

Article 10 Présidence de l'Assemblée générale; procès-verbal

...

³ Les décisions et le résultat des élections, avec indication de la répartition exacte des voix, doivent être rendus accessibles par voie électronique dans les 15 jours qui suivent l'Assemblée générale. Tout actionnaire peut exiger que le procès-verbal soit mis à sa disposition dans les 30 jours qui suivent l'Assemblée générale.

Article 13 Quorum particulier

Une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour:

...

- d) la création d'un capital conditionnel ou l'institution d'une marge de fluctuation du capital-actions;
- e) une augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou par compensation de créance, l'octroi d'avantages particuliers lors

d'une augmentation du capital;

...

k) la modification de la raison sociale de Nestlé;

l) la réunion d'actions;

m) la décotation des actions de Nestlé; et

n) d'autres cas prévus par la loi.

Explication

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration sur la révision proposée des statuts qui est disponible sur internet (www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting).

7.2 Modifications des dispositions relatives au Conseil d'administration, à la Rémunération, aux Contrats et Mandats et de Diverses Dispositions dans les sections II., III.D., IV. et V. des statuts

Proposition

Le Conseil d'administration propose de modifier les articles 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21^{ter}, 21^{quinquies}, 21^{sexies}, 23 et 25 des statuts de Nestlé S.A. comme suit:

Article 4 Certificats d'actions; titres intermédiés

¹ Nestlé peut émettre ses actions nominatives sous forme de certificats individuels, de certificats globaux, en tant que droits-valeurs ou titres intermédiés. Nestlé est libre, dans le cadre des prescriptions légales, en tout temps et sans le consentement des actionnaires, de convertir ses actions nominatives émises sous l'une des formes ci-dessus, en une autre forme. Nestlé en supporte les coûts.

...

³ L'actionnaire n'a pas le droit de réclamer la conversion d'actions nominatives émises sous une certaine forme en une autre forme. En particulier, l'actionnaire n'a pas le droit de réclamer la certification de sa qualité de membre dans un papier-valeur. Chaque actionnaire peut toutefois exiger en tout temps que Nestlé établisse une attestation relative aux actions nominatives qu'il détient selon le registre des actions.

...

Article 5 Registre des actions

¹ Nestlé tient un registre des actions qui mentionne le nom et les coordonnées des propriétaires ou des usufruitiers. Tout changement de coordonnées doit être communiqué à Nestlé. Les communications de Nestlé seront réputées valablement faites si elles sont envoyées aux dernières coordonnées inscrites au registre des actions.

...

Article 16 Organisation du Conseil d'administration

...

² Le Conseil d'administration définit dans les limites de la loi et des statuts son organisation et règle la répartition de ses pouvoirs dans le Règlement d'organisation ou par décisions du Conseil d'administration selon l'art. 19 al. 2.

Article 17 Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration dirige toutes les affaires de Nestlé en tant qu'elles ne sont pas réservées à l'Assemblée générale ou ne sont pas déléguées conformément au Règlement d'organisation ou par décisions du Conseil d'administration selon l'art. 19 al. 2.

Article 18 Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

...

b) il fixe l'organisation dans le Règlement d'organisation ou par décisions du Conseil d'administration selon l'art. 19 al. 2;

...

f) il établit le rapport de gestion, le rapport de rémunération, le rapport sur les questions non financières et d'autres rapports conformément aux dispositions légales;

...

i) il est autorisé à créer et supprimer des succursales;

j) il dépose la demande de sursis concordataire et informe le juge en cas de surendettement; et

k) d'autres attributions et compétences réservées au Conseil d'administration par la loi ou les présents statuts.

Article 19 Délégation des pouvoirs

...

² Sauf disposition contraire de la loi, le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion à un ou plusieurs de ses membres, un ou plusieurs de ses comités ou à des tiers, conformément au Règlement d'organisation ou par décisions du Conseil d'administration.

Article 20 Nombre de réviseurs; durée du mandat

L'Assemblée générale élit, pour un mandat d'un exercice annuel, un ou plusieurs réviseurs des comptes annuels de Nestlé et des comptes consolidés du Groupe, indépendants de Nestlé, qui possèdent les qualifications professionnelles particulières exigées par la loi. Leur mandat prend fin avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice annuel concerné par l'Assemblée générale. Les réviseurs de Nestlé sont rééligibles.

Article 21^{ter} Montant complémentaire en cas de changements au sein de la Direction du Groupe

Si le montant global maximal de la rémunération déjà approuvé par l'Assemblée générale n'est pas suffisant pour couvrir également la rémunération d'un ou plusieurs membres qui devient(nent) membre(s) de la Direction du Groupe au cours d'une période de rémunération pour laquelle l'Assemblée générale a déjà approuvé la rémunération de la Direction du Groupe, Nestlé ou toute société contrôlée par elle est autorisée à payer à ce(s) membre(s) un montant complémentaire au cours de la (les) période(s) de rémunération déjà approuvée(s). Le montant complémentaire total ne doit pas dépasser 40% du montant global de la rémunération de la Direction du Groupe approuvé en dernier par l'Assemblée générale par période de rémunération.

Article 21^{quinquies} Principes

...

³ Les contrats de travail avec les membres de la Direction du Groupe peuvent contenir une clause de non-concurrence d'une durée allant jusqu'à 2 ans pour la période suivant la fin du contrat. L'indemnité totale en contrepartie de cette interdiction ne peut dépasser la rémunération moyenne des trois derniers exercices annuels.

Article 21^{sexies} Mandats en dehors de Nestlé

...

⁴ Sont considérés comme «mandats» des mandats dans des fonctions similaires auprès d'autres entreprises poursuivant un but économique. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais sous contrôle conjoint, sont considérés comme un seul mandat.

...

Article 23 Rapport de gestion

[modification du texte en allemand et en anglais uniquement]

Article 25 Communications

Sauf disposition contraire de la loi, les annonces et communications à effectuer par Nestlé sont faites valablement, au choix du Conseil d'administration, par publication dans la «Feuille Officielle Suisse du Commerce» ou communication sous une forme permettant d'en établir la preuve par texte.

Explication

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration sur la révision proposée des statuts qui est disponible sur internet (www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting).

Informations générales

Invitation, Droits de vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 13 avril 2023 à 12h00 (HAEC) pourront exercer leur droit de vote. L'enregistrement des actions afin de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question.

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 30 mars 2023 recevront automatiquement une invitation à l'Assemblée générale.

Les actionnaires dont l'inscription au registre des actions avec droit de vote est effectuée à partir du 31 mars 2023 et qui souhaitent assister à l'Assemblée générale ou donner procuration au Représentant indépendant sont priés de s'adresser au Bureau des actions.

Seuls les actionnaires ou leurs représentants dûment autorisés pourront assister à l'Assemblée générale.

Retransmission en direct

En tant qu'actionnaire, vous avez la possibilité de suivre l'Assemblée générale dans son intégralité via la retransmission diffusée en direct en accédant au portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live» via www.gvmanager-live.ch/nestle (en utilisant votre code d'accès personnel ou le code QR fourni dans la Lettre d'invitation).

Questions

Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions avant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale, 6330 Cham, Suisse, ou par courriel shareregister@nestle.com.

Procuration au Représentant indépendant

Si vous souhaitez que vos droits de vote soient exercés par le Représentant indépendant Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, case postale, 1701 Fribourg, Suisse, veuillez donner vos instructions de vote par voie électronique en accédant au portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live» via www.gvmanager-live.ch/nestle et en entrant votre code d'accès personnel ou en utilisant le code QR fourni dans la lettre d'invitation. Alternativement, vous avez la possibilité de donner des instructions de vote au verso du formulaire Procuration et Instructions de vote au Représentant indépendant et de l'envoyer jusqu'au 13 avril 2023 au Représentant indépendant en utilisant l'enveloppe ci-jointe.

Carte d'entrée

Vous pouvez commander une carte d'entrée pour vous-même ou pour un représentant individuel en accédant au portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live» via www.gvmanager-live.ch/nestle et en entrant votre code d'accès personnel ou en utilisant le code QR fourni dans la lettre d'invitation ou au moyen de la Commande de carte d'entrée, laquelle doit être renvoyée au Bureau des actions jusqu'au 13 avril 2023, en utilisant l'enveloppe ci-jointe.

En fonction de l'évolution de la pandémie de coronavirus et de la réglementation en vigueur à la date de l'Assemblée générale, des mesures de sécurité (comme les certificats

de vaccination obligatoires, le port du masque ou autres) peuvent être mises en oeuvre au lieu de l'Assemblée générale.

Documentation

Veillez trouver en annexe le résumé du Rapport de gestion 2022 avec un aperçu des résultats financiers réalisés tant par Nestlé S.A. que par le groupe Nestlé au cours de l'année 2022. Pour des informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à consulter le Rapport de gestion 2022 complet (qui inclut le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et le Rapport de rémunération 2022) sur notre site internet (www.nestle.com/investors/publications). Vous trouverez sur le même site internet notre Creating Shared Value and Sustainability Report, ainsi que le Nestlé's 2022 Climate Risk and Impact Report (les deux sont uniquement disponibles en anglais).

Vous pouvez commander une copie du Rapport de gestion 2022 complet en cochant la case correspondante sur la Commande de carte d'entrée. A l'aide du même document, vous pouvez pré-commander le rapport semestriel janvier - juin 2023 qui paraîtra au mois de juillet 2023. Ces documents sont aussi à votre disposition sur notre site internet.

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale, 6330 Cham, Suisse, téléphone +41 41 785 20 20 ou courriel shareregister@nestle.com.

Information

Toutes les informations destinées aux actionnaires sont disponibles sur www.nestle.com/investors.

Nestlé S.A.
Le Conseil d'administration
Cham et Vevey (Suisse), 21 mars 2023



Nestlé

© 2023, Nestlé S.A., Cham et Vevey (Suisse)

NES011F